

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 4 décembre 2017 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Pascal Richard  
M. Stéphane Beauregard  
Mme Diane Ferland  
M. François Légaré  
M. Bernard Bédard

Était absent : M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

203-12-2017

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard  
appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017;
4. Dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
6. Rapport de l'inspecteur municipal;
7. Modification de la programmation de travaux révisée (TECQ);
8. Prévisions budgétaires 2018 – Rang Petit 3;
9. Remise de l'assemblée publique de consultation relative au règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton;
10. Budget 2018 transport adapté Omnibus;
11. Résolution concernant le budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier 2018;
12. Adoption de la politique salariale pour l'année 2018;
13. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes;
14. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2018;

15. AVIS DE MOTION – Règlement pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2018;
16. Priorités d'action 2018-2019 pour la Sûreté du Québec;
17. Inscription à un cours de perfectionnement offert par l'ADMQ portant sur les impacts du projet de loi 122 (durée de 2 jours);
18. Proposition d'ajout de garanties supplémentaires aux assurances;
19. Adoption des prévisions budgétaires 2018 pour la bibliothèque de Roxton Falls;
20. Adoption des prévisions budgétaires 2018 pour les Loisirs de Roxton Falls;
21. Adoption des prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls;
22. Adoption des prévisions budgétaires 2018 du Service de premiers répondants de Roxton Falls;
23. Adoption des prévisions budgétaires 2018 pour la Régie intermunicipale de Roxton;
24. Demande d'aide financière de la Maison jeunesse l'Oxy-bulle de Roxton pour l'année 2018;
25. Offre de services pour l'entretien ménager pour l'année 2018;
26. Adhésion annuelle 2018 à Québec municipal;
27. Liste des comptes;
28. Divers :
  - 28.1. Prolongation du délai accordé pour La petite ferme de l'auberge;
29. Rapport des comités;
30. Correspondance;
31. Questions de l'assemblée;
32. Levée de l'assemblée.

204-12-2017

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

4. **Dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposées.

205-12-2017

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Stéphane Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

206-12-2017

6. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

207-12-2017

7. **Modification de la programmation de travaux révisée (TECQ)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements

réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux modifiée jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

208-12-2017

8. **Prévisions budgétaires 2018 – Rang Petit 3**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8.0 de l'entente intermunicipale avec la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford pour l'entretien du Petit 3<sup>ème</sup> Rang, la Municipalité du Canton de Roxton doit présenter un projet de budget sous deux options; soit un montant sans subvention gouvernementale de l'ordre de 7 390.46 \$ et avec subvention de l'ordre de 1 000 \$ pour la partie du chemin qui n'est pas couverte par les subventions;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions sont conditionnelles à l'approbation des deux municipalités parties à l'entente;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le document soumis et que le montant qui sera prévu au poste budgétaire pour l'année 2018 sera établi selon l'éventualité ou non de subvention et ce, conditionnellement à l'approbation de la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford.

Adoptée

209-12-2017

9. **Remise de l'assemblée publique de consultation relative au règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton**

Il est proposé par M. François Légaré  
appuyé par M. Bernard Bédard  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée publique de consultation relative au règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton soit remise au 15 janvier 2018 à 19h20.

Adoptée

210-12-2017

10. **Budget 2018 transport adapté Omnibus**

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard  
appuyé par M. Stéphane Beauregard  
et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- La Municipalité du Canton de Roxton accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base;
- La Municipalité du Canton de Roxton accepte que la MRC d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2018;
- La Municipalité du Canton de Roxton approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2018 au montant de 259 495.00 \$;
- La Municipalité du Canton de Roxton approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2018, soit :
  - 32.50\$ carnet de 10 coupons locaux (3,25\$/unité);
  - 3,50\$ déplacements locaux à l'unité;
  - 10,00\$ déplacements extérieurs à l'unité;
  - 1,50\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité;
  - 3,50\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité;
  - Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins
- La Municipalité du Canton de Roxton autorise à même les fonds d'administration générale le versement d'une quote-part à Omnibus Région d'Acton au montant de 3 193.56 \$ pour l'année d'opération 2018.

Adoptée

211-12-2017

11. **Résolution concernant le budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier 2018**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2018 et nous l'a transmis pour adoption;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2018, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

Adoptée

212-12-2017

12. **Adoption de la politique salariale pour l'année 2018**

Il est proposé par M. François Légaré

Appuyé par M. Bernard Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseiller d'adopter la politique salariale pour l'année 2018.

Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer la politique salariale.

Que M. Stéphane Beauchemin, maire soit autorisé à signer les ententes de travail s'y rattachant.

Adoptée

213-12-2017

13. **Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes**

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à l'occasion de la période des Fêtes le bureau municipal soit fermé à partir du 22 décembre 2017 jusqu'au 5 janvier 2018 inclusivement.

Adoptée

214-12-2017

14. **Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2018**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré  
appuyé par Mme Diane Ferland  
et résolu à l'unanimité ce qui suit :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront selon les dates énumérées ci-dessous à 19h30 :

- ✓ Lundi 15 janvier 2018;
- ✓ lundi 5 février 2018;
- ✓ lundi 5 mars 2018;
- ✓ mardi 3 avril 2018;
- ✓ lundi 7 mai 2018;
- ✓ lundi 4 juin 2018;
- ✓ mardi 3 juillet 2018;
- ✓ lundi 6 août 2018;
- ✓ lundi 10 septembre 2018;
- ✓ lundi 1 octobre 2018;
- ✓ lundi 5 novembre 2018;
- ✓ lundi 3 décembre 2018.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

15. **AVIS DE MOTION – Règlement pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2018**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Stéphane Beauregard qu'à une prochaine séance du conseil un règlement pour fixer le taux de taxes pour l'exercice financier 2018 sera présenté pour fins d'adoption. Que ce règlement a entre autres pour objet de fixer le taux des taxes et compensations applicables pour l'année 2018.

Que le projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil et sont disponibles pour consultation.

215-12-2017

17. **Inscription à un cours de perfectionnement offert par l'ADMQ portant sur les impacts du projet de loi 122 (durée de 2 jours)**

Il est proposé par M. Pascal Richard  
appuyé par Mme Diane Ferland  
et résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la dépense relative à l'inscription de la directrice générale au cours de perfectionnement portant sur les impacts du projet de loi 122 d'une durée de 2 jours.

Adoptée

216-12-2017

19. **Adoption des prévisions budgétaires 2018 pour la bibliothèque de Roxton Falls**

Il est proposé par M. Bernard Bédard  
appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité des conseillers de prévoir au budget de l'année 2018 la somme de 15 691 \$ pour la Bibliothèque de Roxton Falls. Que ces sommes sont attribuées pour les fins suivantes :

Achat de livres et de matériel :	3 000 \$
Frais de déplacement :	500 \$
Papeterie	400 \$
Salaire :	11 791 \$

Que la Municipalité du Village s'engage à verser la somme de 6485 \$ pour compenser la moitié des frais reliés au salaire des préposées à la bibliothèque.

Que les membres du conseil autorisent une augmentation salariale au taux de 2% annuellement pour les années 2018, 2019 et 2020.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les ententes de travail avec les préposées à la bibliothèque.

Adoptée

217-12-2017

20. **Adoption des prévisions budgétaires 2018 pour les Loisirs de Roxton Falls**

Il est proposé par Mme Diane Ferland  
appuyé par M. Pascal Richard  
et résolu à l'unanimité des conseillers de prévoir la somme de 22 000 \$ au budget de l'année 2018 pour les Loisirs de Roxton Falls.

Adoptée



218-12-2017

21. **Adoption des prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires présentées par la Régie intermunicipale de protection des incendies de Roxton Falls pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU'un budget total de 205 769 \$ est prévu pour l'année 2018 que la quote-part des deux municipalités s'établit à 83 750 \$ chacune;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Stéphane Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2018 telles que présentées.

Adoptée

219-12-2017

22. **Adoption des prévisions budgétaires 2018 du Service de premiers répondants de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires du Service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE le coût par habitant pour le budget 2018 est établi à 11,8956\$ et que la contribution annuelle est de 13 961,83\$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires 2018 pour le Service des premiers répondants présentées par la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

220-12-2017

23. **Adoption des prévisions budgétaires 2018 pour la Régie intermunicipale de Roxton**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de Roxton pour l'année 2018 et que la contribution de chaque municipalité s'élève à 12 840 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Stéphane Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2018 de la Régie intermunicipale de Roxton.

Adoptée

- 221-12-2017      24.    **Demande d'aide financière de la Maison jeunesse l'Oxy-bulle de Roxton pour l'année 2018**
- Il est proposé par M. Bernard Bédard  
appuyé M. Pascal Richard  
et résolu à l'unanimité des conseillers qu'après analyse des prévisions budgétaires présentées, il a été décidé de prévoir la somme de 7 000 \$ au budget de l'année 2018 pour la Maison jeunesse l'Oxy-bulle de Roxton.
- Adoptée
- 222-12-2017      25.    **Offre de services pour l'entretien ménager pour l'année 2018**
- CONSIDÉRANT QUE Mme Cécile Duval a déposé son offre de service pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville pour l'année 2018 au coût de 3 250 \$;
- PAR CONSÉQUENT,  
Il est proposé par M. François Légaré  
appuyé par M. Stéphane Beauregard  
et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir l'offre de service de Mme Cécile Duval pour l'année 2018. Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat à intervenir.
- Adoptée
- 223-12-2017      26.    **Adhésion annuelle 2018 à Québec municipal**
- Il est proposé par M. Bernard Bédard  
appuyé par Mme Diane Ferland  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer au portail Québec municipal au coût de 280 \$ taxes en sus.
- Adoptée
- 224-12-2017      27.    **Liste des comptes**
- Il est proposé par M. Stéphane Beauregard  
appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 100 583,48 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.
- Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

225-12-2017

28.1 **Prolongation du délai accordé pour La petite ferme de l'auberge**

CONSIDÉRANT QUE La petite ferme de l'auberge doit terminer le recouvrement extérieur d'un garage;

CONSIDÉRANT QUE La petite ferme de l'auberge est un organisme à but non lucratif qui fonctionne grâce à des subventions et des dons;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un délai supplémentaire, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2018, à la Petite ferme de l'auberge afin de terminer le recouvrement extérieur de leur garage.

Adoptée

30. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

226-12-2017

32. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 51.

Adoptée

---

Stéphane Beauchemin  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.